



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Session ordinaire du 10 juin 2021, par visioconférence)

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie en session ordinaire le 10 juin 2021 par visioconférence, sous la Présidence de l'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM, son Président.

Au cours de ces travaux, le Collège a pris acte de l'évolution satisfaisante de la mise en œuvre des résolutions et décisions prises lors des précédentes sessions.

Examinant les demandes d'agrément des intermédiaires de marché, le Collège de la COSUMAF a décidé de délivrer des agréments à :

- La société HORUS INVESTMENT CAPITAL SA, en qualité de Société de Bourse ;
- Monsieur David Clay AZAMBOU DONGMO, Monsieur Patrick FOMETHE MOMO, Madame ISSONGO LA-NGATSESSE KIBA et Madame Sondia GWET épouse NKEMBE, tous quatre, en qualité de Conseillers en Investissements Financiers ;
- La société OKALLA AHANDA & ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes ;
- La société LCB BANK en qualité de Dépositaire d'organisme de placement collectif.

Au titre du suivi des opérations réalisées sur le marché, la COSUMAF a pris acte du bon déroulement des émissions obligataires par syndication, de l'Etat du Congo « EOCG net 6,25% 2021-2026 », et de l'Etat du Gabon

« EOG net 6% 2021- 2026 » d'une part, des opérations d'offre publique de vente d'actions de la banque BANGE auprès de la communauté des investisseurs, ainsi que l'opération d'actionnariat de salariés « TOTAL 2021 » d'autre part.

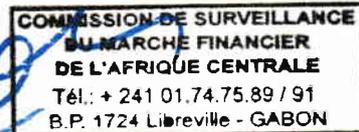
Examinant les rapports de commissaires aux comptes, les membres du Collège ont approuvé les états financiers de la COSUMAF et ont donné quitus au Président pour la gestion de l'institution.

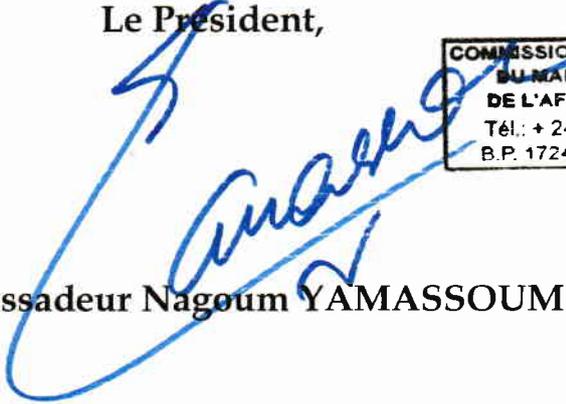
Commencés à 10h00, les travaux ont pris fin à 14h35.

Fait à Libreville, le 10 juin 2021

Pour le Collège de la COSUMAF,

Le Président,




L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM